

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2013**

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 26 décembre 2012, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, le jeudi 10 janvier 2013, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Thierry PICHON, Premier Adjoint.

Présents : Thierry PICHON, Gérard BAZIN, Christophe MENAGER, André VILLARD, Patrick DAVID, Bernard GUERTON (suppléant de St Pérvy Epreux) Michel CHAMBRIN, Mmes Christiane BERTHEAU, Isabelle MARQUES et Chantal IMBAULT

Absents excusés : Mrs : Emmanuel HERVIEUX, Maire, Christian MARCILLE qui avait donné pouvoir à Mme Chantal IMBAULT, M. Pierre COISNON, Christophe ROUILLON (suppléant de Teillay le Gaudin), Mmes Priscilla MALLET et Anne DELORME (suppléante d'Allainville-en-Beauce).

Nombre de conseillers en exercice :	14
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	11

Monsieur Christophe MENAGER a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité des présents.

En préambule, Monsieur PICHON communique à l'assemblée des nouvelles sur l'état de santé de M. le Maire et distribue aux conseillers un mot rédigé de la main du Dr HERVIEUX à leur intention
L'assemblée formule des vœux pour son prompt rétablissement.
Les membres du Conseil, ont examiné les points suivants :

ADHESION AU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU LOIRET

Monsieur PICHON présente au Conseil le projet de convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret.

Il précise que le Centre de Gestion a créé ce service pour répondre à la demande des collectivités territoriales et les aider à assurer un service médical préventif de qualité auprès de leurs agents.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la FPT du LOIRET.

CONSTRUCTION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE GEOTECHNIQUE G5

Faisant suite à la demande de l'expert mandaté pour le suivi de l'affaire opposant la Commune d'Outarville et les époux BUISSON dans le cadre de la construction de la Maison des Associations,

Le Conseil Municipal,

Après examen, des deux propositions formulées, à l'unanimité de présents,

DECIDE de retenir le Cabinet GEOTEC d'Orléans pour la réalisation de l'étude géotechnique de type G5 pour un montant de 2.995 € HT.

Les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits à l'article 617 "Frais d'étude et de recherche" du budget primitif de l'exercice 2013.

MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR LE LANCEMENT DE LA CONSULTATION CONCERNANT LA PROTECTION COMPLEMENTAIRE DES AGENTS DES COLLECTIVITES

Dans le cadre des divers services apportés par le Centre de Gestion aux Collectivités Territoriales, celui-ci requiert un mandat lui permettant de lancer une consultation sur la protection sociale complémentaire santé – prévoyance des agents des collectivités territoriales.

L'objectif à terme est de proposer aux collectivités désireuses d'adhérer aux garanties négociées une convention prenant effet au 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

CONSIDERANT que le lancement de la consultation n'engage pas la collectivité à l'adhésion au service,

MANDATE le Centre de Gestion du LOIRET pour lancer la consultation sur la protection sociale complémentaire santé – prévoyance des agents.

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU COMITE MEDICAL ET DE LA COMMISSION DE REFORME DES AGENTS DE LA F.P.T.

Monsieur Thierry PICHON indique au Conseil qu'un projet de convention entre l'Etat (Direction départementale de la cohésion sociale et le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Loiret tend à transférer au Centre de Gestion les secrétariats des comités médicaux et des commissions de réforme de la F.P.T.

Dans cette optique, le Centre de Gestion invite les collectivités adhérentes à délibérer pour lui confier ces missions.

Le Conseil Municipal,
OUIE cet exposé,

DECIDE, à l'unanimité, de CONFIER au Centre de Gestion du LOIRET l'organisation et la gestion des secrétariats du comité médical et de la commission de réforme des agents de la F.P.T.

Les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits à l'article 6336 "Cotisations CDG et CNFPT" du budget primitif de l'exercice 2013.

CONVENTION D'ORGANISATION DES COMMISSIONS DE SELECTION PROFESSIONNELLE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET

Monsieur PICHON expose au Conseil que le Centre de Gestion du LOIRET se propose d'organiser les commissions de sélection professionnelle pour le compte des collectivités qui en formuleraient la demande.

Il donne lecture du projet de convention régissant cette sélection.

Le Conseil Municipal, après débat,

CONSIDERANT qu'il n'est pas souhaitable que la collectivité se défasse de ses prérogatives en matière de recrutement de personnel,

A l'issue d'un vote donnant les résultats suivants : contre : 10 et 1 abstention,

EMET un avis défavorable au projet de convention relatif à l'organisation des commissions de sélection professionnelle par le Centre de Gestion.

CONTRAT DE MAINTENANCE TECHNIQUE POUR LES STATIONS D'EPURATION d'OUTARVILLE ET DE ST PERAVY-EPREUX ET POUR LES POSTES DE RELEVEMENT

L'ancien contrat arrivant à terme le 31/12/2012, M. PICHON indique qu'il convient de prévoir son renouvellement aux conditions identiques.

Il fait état de la proposition émanant de la Lyonnaise des Eaux relative à un contrat d'une durée de 3 ans, ayant pour objet de confier au prestataire la maintenance technique des deux stations d'épuration et des quatre postes de relèvement des eaux des Communes Associées d'OUTARVILLE, moyennant un coût annuel de 3.940 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE la passation d'un nouveau contrat triennal avec la Société La Lyonnaise des Eaux moyennant le coût annuel de 3.940 € HT.

Les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits au chapitre 11 article 615 "Entretien et réparation" du budget Assainissement de l'exercice 2013.

CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE DES INSTALLATIONS DE POMPAGE ET DE STOCKAGE D'EAU POTABLE ET DES SUPPRESSEURS

Dans la continuité des contrats arrivant à échéance le 31/12/2012, Monsieur PICHON présente le projet de renouvellement du contrat d'assistance technique des installations de pompage et de stockage d'eau potable et des supprimeurs à passer avec la Société La Lyonnaise des Eaux pour une durée de 3 ans, selon le coût annuel de 6.219 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE la passation d'un nouveau contrat triennal avec la Société La Lyonnaise des Eaux moyennant le coût annuel de 6.219 € HT.

Les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits au chapitre 11 à l'article 615 "Entretien et réparations" du budget de l "Eau" de l'exercice 2013.

VALIDATION DU DEVIS AVEC LA SOCIETE PATRIMOINE INSOLITE POUR LA REALISATION DU BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Monsieur PICHON réfère aux conseillers de l'offre réceptionnée par Les Editions Patrimoine Insolite, société qui assure la réalisation du bulletin municipal d'information depuis plusieurs années.

Trois hypothèses tarifaires prenant en compte différents grammages de papier couverture et pages intérieures détaillées sont présentées à l'assemblée.

Le Conseil Municipal,
Entendu les trois propositions,
Après un tour de table, par 6 voix contre 5 à la version N°3,

OPTÉ pour la version N°2 comprenant une couverture à 250 grammes et des pages intérieures à 90 grammes moyennant le coût de 6.345 € HT pour la réalisation du bulletin municipal par la Société Les Editions Patrimoine Insolite.

Les crédits utiles au règlement de la dépense seront inscrits à l'article 6237 "Publications" du budget primitif de l'exercice 2013.

INFORMATIONS DIVERSES

P.L.U. Monsieur le premier adjoint informe les conseillers de la réception du rapport d'enquête publique PLU. Une réunion de concertation avec les services de l'Etat devrait se tenir prochainement. Elle sera suivie d'une réunion d'information plus complète des élus avant la mise à disposition des conclusions au public.

DEVIS OCEA Le système de chloration de la piscine ayant été modifié, le stockage des produits doit être organisé en conséquence pour garantir la sécurité des utilisateurs. Le Conseil donne un avis favorable à l'achat de bacs de rétention auprès de la Société OCEA pour un montant de 591.50 € HT.

COLIS DE NOEL Il est donné lecture de plusieurs courriers d'administrés remerciant pour l'attribution d'un colis de NOEL.

DESERTS MEDICAUX

Il est donné lecture d'une proposition, émanant du Groupe PEC – Le recruteur Médical, aidant à lutter contre les déserts médicaux.

COLOMBARIUM – Un devis sera sollicité auprès de l'Entreprise PEINTURIER pour le marquage des noms sur le pupitre de l'entrée.

Eglise d'ALLAINVILLE

Les Conseillers souhaitent qu'un courrier de relance soit adressé à la Fondation du Patrimoine pour qu'elle donne un décompte de la souscription concernant l'église d'ALLAINVILLE EN BEAUCE.

INVITATIONS – REPRESENTATIONS

Diverses invitations ou représentations de la Municipalité sont distribuées aux membres du Conseil.

Fait à Outarville, le 14 Janvier 2013

Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint Délégué,

Thierry PICHON

SEANCE du 10/01/13	Présents	Votants	Excusés	Pouvoir à	Emargement
Emmanuel HERVIEUX	0	0	1		
Thierry PICHON	1	1			
Christiane BERTHEAU	1	1			
Gérard BAZIN	1	1			
Pierre COISNON	0	0	1		
Christophe MENAGER	1	1			
Priscilla MALLET	0	0	1		
Isabelle MARQUES	1	1			
André VILLARD	1	1			
Anne DELORME	0	0	1		
Christian MARCILLE	0	1	1	Mme IMBAULT	
Chantal IMBAULT	1	1			
Patrick DAVID	1	1			
Bernard GUERTON	1	1			
Michel CHAMBRIN	1	1			
Christophe ROUILLON	0	0	1		
TOTAUX	10	11	6		